Une clôture pour animaux sauvages à Lake Louise

Bulletin de mars 2007

L'aménagement de clôtures le long de l'emprise de la Transcanadienne aura lieu comme prévu dans le cadre de l'élargissement à quatre voies de cette dernière, mais la clôture n'inclura pas le hameau de Lake Louise. La possibilité de faire passer la clôture derrière le hameau a été étudiée; on espérait ainsi réduire le nombre de conflits entre les ours et les gens.

Clôturer la route permettra de garder les grands animaux hors de la route et de guider ces derniers vers des passages spécialement conçus à leur intention qui traversent la route et relient leurs parcelles d'habitat. Dans l'évaluation environnementale du projet d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, on recommandait que la clôture inclue également le hameau de Lake Louise.

En plus de tenir les gros animaux à l'écart de la route, une telle clôture aurait empêché les grizzlis d'entrer dans la collectivité. Cela aurait amélioré la sûreté de la population et réduit les risques d'accoutumance des grizzlis, les animaux accoutumés étant plus susceptibles de mourir de causes liées à l'humain.

Toutefois, pour qu'une clôture passe derrière la communauté, elle aurait dû traverser la rivière Bow en deux endroits et la voie ferrée du Canadien Pacifique en trois endroits. Là, des structures spécialement conçues auraient dû empêcher les animaux sauvages de passer, sans pour autant nuire à l'utilisation récréative de la rivière ou au trafic ferroviaire.

En 2005, Parcs Canada a entrepris de mettre à l'essai des structures de franchissement de la rivière et de la voie ferrée sur une courte section de clôture afin d'évaluer s'il était possible de décourager les gros animaux d'entrer par ces ouvertures. À ce jour, les moyens de dissuasion testés sur la voie ferrée n'ont pas donné les résultats que Parcs Canada s'était fixés comme objectifs. Afin de respecter le calendrier de construction de la clôture, on aménagera donc cette dernière le long de la route. Les travaux devraient commencer à l'automne 2007 ou au printemps 2008.

Comme le montrent les images captées par une caméra télécommandée, les mesures mises à l'essai à la voie ferrée n'ont pas été concluantes dans le cas du grizzli, ont été plutôt fructueuses pour ce qui est de l'ours noir et du cerf, mais ont été inefficaces pour le wapiti.

Avec la collaboration du Canadien Pacifique, Parcs Canada continuera toutefois de mettre à l'essai des moyens de dissuasion. L'aménagement d'une clôture derrière la communauté afin d'en exclure le grizzli demeure une solution possible afin de réduire le nombre de conflits entre les ours et les gens. D'ici là, la fréquentation du hameau par les ours continuera de faire l'objet d'une surveillance.

Le secteur de Lake Louise abrite une des trois grandes concentrations de grizzlis femelles du parc. La survie de ces ourses et de leurs petits est essentielle à la santé de la population d'ours de la région. Nous cherchons donc une solution adaptée à la situation particulière de Lake Louise qui nous permettra de préserver le grizzli tout en tenant compte des besoins des résidants et des visiteurs.

Pour en savoir davantage, communiquez avec Alex Kolesch, gestionnaire, Utilisation intégrée des terres, Politique et planification, au 250-343-6109.

Structures testées à la voie ferrée pour détourner les grands animaux

March 2007, SCG

Parc national Banff

C.P. 213, Lake Louise, AB T0L 1E0 Canada www.pc.gc.ca/banff
Téléphone: 403.522.3833, Télécopieur: 403.522.1212
É : LL.info@pc.gc.ca